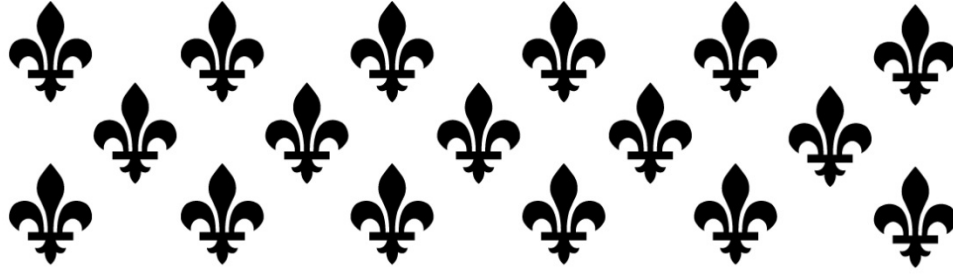


ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 26 mai 2026 — Vol. 49 N° 7

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2026

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 26 mai 2026 — Vol. 49 N° 7

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	213
Rendre hommage à Mmes Simone Émond et Gertrude Trottier	
Mme Marie-Louise Tardif	213
Souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique	
Mme Michelle Setlakwe	213
Remercier les familles des hommes et des femmes politiques pour leur appui	
Mme Geneviève Hébert	213
Souligner le 20e anniversaire de La Maison de Marthe	
M. Etienne Grandmont	214
Rendre hommage à M. Denis Beaumont	
M. Vincent Caron	214
Souligner la Journée nationale des aides à domicile	
Mme Linda Caron	214
Rendre hommage à Mme Sophie Croteau	
M. Sylvain Lévesque	215
Rendre hommage à Mme Madeleine Gagnon	
M. Pascal Bérubé	215
Rendre hommage aux bénévoles des clubs FADOQ de Nicolet-Bécancour	
M. Donald Martel	215
Rendre hommage à Mme Lucie Champagne	
M. Jean-Bernard Émond	215
Rendre hommage à M. Guy Rocher	
M. Jean-François Roberge	216
Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées	
M. Lionel Carmant	216
 Présence du président du Parlement du Jura, M. Fabrice Macquat, accompagné d'une délégation de parlementaires	 217
 Présence de l'ambassadeur de la République de Turquie, M. Can Dizdar, et du consul général de la République de Turquie à Montréal, M. Zeki Öztürk	 217
 Présence de M. Joseph Facal, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale	 217
 Dépôt de documents	 217
 Dépôt de pétitions	 217
Rétablir l'allocation mensuelle destinée aux familles de demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés	217
Augmenter le nombre de cycles de fécondation in vitro couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec	218
Élargir le programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 ou un diabète auto-immun latent de l'adulte	218
 Questions et réponses orales	 219
Gestion des finances publiques	
M. Frédéric Beauchemin	219
M. Eric Girard	220
M. Frédéric Beauchemin	221
M. Eric Girard	221
M. Frédéric Beauchemin	221
M. Eric Girard	221
Gestion des finances publiques	
M. Frédéric Beauchemin	221
M. Eric Girard	222
M. Frédéric Beauchemin	222
M. Eric Girard	222
M. Marc Tanguay	222
M. Eric Girard	223

Table des matières (suite)

Dépassements de coûts dans le projet informatique d’orchestrateur de rendez-vous de santé	
M. Monsef Derraji	223
Mme Sonia Bélanger	223
M. Monsef Derraji	223
Mme Sonia Bélanger	224
M. Monsef Derraji	224
Mme Sonia Bélanger	224
Blocs d’énergie destinés aux entreprises	
M. Gregory Kelley	225
M. Bernard Drainville	225
M. Gregory Kelley	225
M. Bernard Drainville	225
M. Gregory Kelley	226
M. Bernard Drainville	226
Gestion des finances publiques	
M. Sol Zanetti	226
M. Eric Girard	226
M. Sol Zanetti	226
M. Eric Girard	227
M. Sol Zanetti	227
M. Eric Girard	227
Dépassements de coûts dans le projet informatique d’orchestrateur de rendez-vous de santé	
M. Haroun Bouazzi	227
Mme Sonia Bélanger	227
M. Haroun Bouazzi	228
Mme Sonia Bélanger	228
M. Haroun Bouazzi	228
Mme Sonia Bélanger	228
Mesures pour compenser la hausse du coût de la vie	
M. Paul St-Pierre Plamondon	229
Mme Christine Fréchette	229
M. Paul St-Pierre Plamondon	230
Mme Christine Fréchette	230
M. Paul St-Pierre Plamondon	230
Mme Christine Fréchette	230
Effets de la pénurie de main-d’oeuvre sur le système de justice	
M. André Albert Morin	231
M. Simon Jolin-Barrette	231
M. André Albert Morin	231
M. Simon Jolin-Barrette	231
M. André Albert Morin	232
M. Simon Jolin-Barrette	232
Plan d’action pour lutter contre le crime organisé dans les communautés autochtones	
Mme Manon Massé	232
M. Ian Lafrenière	232
Votes reportés	
Rapport d’enquête de la Commissaire à l’éthique et à la déontologie à la présidente de l’Assemblée nationale au sujet de Mme Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey	233

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	233
Demander à la Ligue nationale de hockey de permettre la diffusion des séries éliminatoires lors de rassemblements encadrés dans la région de l’Outaouais	234
Mise aux voix	234
Entériner le mandat de procéder à des consultations particulières sur le projet de loi n° 4 — Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d’un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives, et le projet de loi n° 17 — Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d’encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites	235
Mise aux voix	235
Avis touchant les travaux des commissions	235
Ajournement	236

Le mardi 26 mai 2026 — Vol. 49 N° 7

(Treize heures quarante et une minutes)

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Bonjour, chers collègues. Nous allons nous recueillir quelques instants. Merci. Veuillez prendre place.

Affaires courantes**Déclarations de députés**

Nous sommes maintenant à la rubrique Déclarations de députés, et je cède maintenant la parole à Mme la députée de Laviolette—Saint-Maurice.

Rendre hommage à Mmes Simone Émond et Gertrude Trottier**Mme Marie-Louise Tardif**

Mme Tardif : Le Centre d'action bénévole de Grand-Mère fête ses 50 ans. Toutes ces années, les bénévoles se sont succédé, à l'exception de deux merveilleuses dames, Mmes Gertrude Trottier et Simone Émond, qui y ont fait du bénévolat en continu depuis 50 ans.

Femmes de cœur, respectueuses, sans jugement, à l'écoute des autres, pour elles le bénévolat est un mode de vie, car elles veulent rendre service aux personnes vulnérables. Elles ont bénévolé à la Popote volante, Mme Trottier comme cuisinière et Mme Émond davantage pour livrer des repas, à l'Atelier des Farfadets pour animer des ateliers de bricolage, pour récupérer et nettoyer des jouets usagés, ainsi qu'au sein de l'équipe du journal *Le Caboulot*.

En mon nom et celui des milliers de personnes que vous avez aidées, mesdames, merci, vous êtes exceptionnelles. Et bravo au CAB Grand-Mère pour son 50e anniversaire!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Mesdames, au nom de la présidence, toutes nos félicitations. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de Mont-Royal—Outremont.

Souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique**Mme Michelle Setlakwe**

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, permettez-moi de souligner le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique, qui se tiendra en juin.

La SLA est une maladie neurodégénérative incurable et mortelle. En quelques années à peine, elle empêche une personne de marcher, de parler et de respirer. Elle brise l'autonomie, réduit l'espérance de vie et laisse des familles déchirées.

La SLA peut toucher n'importe qui, à tout moment. Pourtant, en 2026, il n'existe toujours aucun remède.

Je tiens à saluer le travail remarquable de SLA Québec, situé dans mon comté. Seul organisme au Québec entièrement dédié à cette maladie, ils offrent un accompagnement humain et indispensable aux 600 Québécois vivant aujourd'hui avec la SLA et leurs proches. Mais, au-delà du soutien essentiel offert aux familles, il faut poursuivre les efforts en recherche pour qu'un jour la SLA ne soit plus une fatalité.

En ce Mois de la sensibilisation à la SLA, le moment est venu d'agir. Je vous invite à visiter leur site Web pour en savoir davantage. Ensemble, mettons fin à la SLA.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Saint-François.

Remercier les familles des hommes et des femmes politiques pour leur appui**Mme Geneviève Hébert**

Mme Hébert : Mme la Présidente, j'ai le bonheur de saluer ma famille, dans les tribunes.

Nous, les députés, consacrons une grande part de notre temps et de notre énergie au service du bien commun. Derrière cet engagement, nos familles, dans l'ombre, consentent à de nombreux sacrifices. Conjoints, enfants, petits-enfants et proches acceptent nos absences répétées, nos horaires imprévisibles et les responsabilités qui nous incombent. Leur soutien est discret et essentiel, fait de patience, de compréhension et de résilience.

Je prends ce moment, Mme la Présidente, pour honorer ma famille, la remercier pour son appui depuis huit ans et sourire à mes deux petits amours, Cléa et Noah, qui sont venus donner un sens encore plus profond dans les quatre dernières années.

Mme la Présidente, saviez-vous qu'au royaume de Saint-François on trouve une montagne de crème glacée, des papillons dansants et une petite princesse nommée Cléa? Aujourd'hui, bien, c'est une date spéciale pour elle. Elle célèbre son quatrième anniversaire. J'aimerais que vous vous joigniez à moi pour lui souhaiter une journée remplie de magie.

Bonne fête, mon amour!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, au nom de la présidence, mais en mon nom personnel, mamie D'Amours te souhaite un joyeux anniversaire, Cléa.

Donc, je cède maintenant la parole à M. le député de Taschereau. Et, avant de vous céder la parole, vous aurez remarqué que nous avons des problèmes avec la minuterie, et je n'ai pas pu prendre le temps pour la députée de Saint-François, alors je ne regarderai pas la minuterie pour vous. Soyez assuré que vous aurez tout le temps pour votre déclaration. À vous la parole.

Souligner le 20e anniversaire de La Maison de Marthe

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je célèbre les 20 ans d'un organisme de ma circonscription, La Maison de Marthe, et son sincère engagement auprès des femmes.

La Maison de Marthe accompagne les femmes qui souhaitent quitter la prostitution, à leur rythme, selon leurs besoins, parce que, elles le savent mieux que quiconque, ce processus est long, non linéaire et très personnel.

Comme le dit bien une femme ayant fréquenté l'organisme, «si tu n'as pas la sécurité, tu ne peux pas aller vivre dans aucune autre sphère, tu es tout le temps en mode survie». La Maison de Marthe, c'est bien plus qu'un toit. C'est la sécurité. C'est un espace d'écoute active et d'accompagnement sur mesure. C'est aussi un lieu qui permet à chaque femme de recommencer à rêver.

L'an dernier, 26 employées ont soutenu 72 femmes dans ce cheminement.

Merci à La Maison de Marthe d'offrir le respect, la solidarité et la sécurité à ces femmes depuis 20 ans. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Portneuf.

Rendre hommage à M. Denis Beaumont

M. Vincent Caron

M. Caron : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais souligner la riche carrière de M. Denis Beaumont, animateur radio. Il est aujourd'hui parmi nous, accompagné de sa femme, Rosanne, et de sa fille, Héloïse.

De Québec à Carleton-sur-Mer, en passant par Rimouski, Denis a été derrière le micro de très nombreuses années à la radio de Québec, et ce, pendant près de 60 ans. Il est aujourd'hui animateur à CHOC FM dans Portneuf. C'est une voix bien connue de chez nous, avec un timbre grave et chaud tout de suite reconnaissable. Denis nous informe, nous divertit et nous rassemble grâce à sa passion, ses talents de communicateur et son authenticité.

Alors qu'il vient tout juste de fêter son 80e anniversaire, je veux saluer son dévouement. Il demeure un exemple d'engagement régional, avec une radio humaine et de proximité. Merci, Denis.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup, M. le député. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de La Pinière.

Souligner la Journée nationale des aides à domicile

Mme Linda Caron

Mme Caron : Demain, dernier mercredi du mois de mai, sera la Journée nationale des aides à domicile 2026.

Je tiens à souligner le travail profondément humain et essentiel effectué par les aides à domicile auprès de milliers de Québécois et de Québécoises aînés ou vulnérables. Pour ces personnes, l'aide à domicile est souvent le seul contact humain significatif de la journée. Au-delà du soutien essentiel apporté par les aides à domicile, le lien humain qu'elles préservent avec la personne n'a pas de prix dans un monde où l'isolement devient un fléau social, pourtant évitable. Une présence qui rassure, une voix familière et un regard attentif qui remarque les changements, les inquiétudes et les besoins, c'est tout cela, une aide à domicile.

Merci pour tout ce que vous faites et pour l'humanité qui caractérise votre travail. Bonne Journée nationale des aides à domicile 2026.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole à M. le député de Chauveau.

Rendre hommage à Mme Sophie Croteau

M. Sylvain Lévesque

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente.

À l’occasion de la semaine nationale de l’action bénévole, qui se tenait du 19 au 25 avril dernier, je tiens à souligner l’engagement exceptionnel d’une citoyenne de Chauveau, Mme Sophie Croteau, ici présente, dans nos tribunes. C’est avec une immense fierté que je lui ai remis la Médaille de l’Assemblée nationale pour souligner son titre de bénévole de l’année.

Depuis 2017, Mme Croteau est une figure centrale du 132e groupe scout de Saint-Émile. À titre de responsable de groupe, elle coordonne avec brio toute la portion animation et le service aux jeunes. Véritable pilier, elle supervise et accompagne près de 25 animateurs bénévoles, veillant à ce que des centaines de jeunes puissent s’épanouir dans un environnement sain et formateur.

Sophie, votre dévouement est le ciment de notre communauté. Par votre leadership, vous ne faites pas qu’animer un groupe, vous bâtissez les citoyens de demain. Merci, Sophie, pour ton don de soi inestimable.

Merci beaucoup, Mme la Présidente.

• (13 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Matane-Matapédia.

Rendre hommage à Mme Madeleine Gagnon

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : Mme la Présidente, c’est avec une grande peine que j’ai appris le décès de Mme Madeleine Gagnon à l’âge de 87 ans.

Originnaire d’Amqui, elle était une figure marquante de la littérature québécoise contemporaine. Elle fut une grande essayiste, poète et romancière ainsi qu’une professeure éminente dans les universités de Montréal, de Paris 13, de Sherbrooke et de Rimouski, de 1969 à 1994. Elle faisait d’ailleurs partie de la première cohorte de professeurs à la création de l’UQAM et fut cofondatrice du Département d’études littéraires, où elle a enseigné pendant 12 ans, avant de se consacrer à l’écriture.

Mme Gagnon était une écrivaine distinguée, tant par sa réflexion que par la vivacité de sa plume, et profondément engagée dans la cause féministe. Elle a par ailleurs été honorée de plusieurs distinctions, dont le Prix du Québec Athanase-David, la plus haute distinction attribuée par le gouvernement du Québec à une personne pour sa contribution remarquable à la littérature québécoise, en 2002. Elle a également été officière de l’Ordre national du Québec en 2015.

Je tiens donc à transmettre mes plus sincères condoléances à toute la famille de Mme Madeleine Gagnon ainsi qu’à ses proches en cette Journée de La Matapédia. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Nicolet-Bécancour.

Rendre hommage aux bénévoles des clubs FADOQ de Nicolet-Bécancour

M. Donald Martel

M. Martel : Mme la Présidente, en collaboration avec le Club FADOQ de Sainte-Angèle-de-Laval, j’ai souhaité rendre hommage aux organismes communautaires qui oeuvrent auprès des aînés dans la circonscription de Nicolet-Bécancour.

Derrière chacune de leurs réalisations se trouvent des femmes et des hommes qui donnent généreusement de leur temps. C’est grâce à leur dévouement et à leur engagement que ces organismes peuvent accomplir leur mission jour après jour.

Je salue donc les 54 bénévoles des différents clubs FADOQ qui sont présents dans les tribunes aujourd’hui.

Je remercie aussi Mmes Céline Vincent et Marie-Pier Genesse, de la FADOQ de Sainte-Angèle-de-Laval, ainsi que Jacinthe Proulx, de mon bureau de circonscription, pour leur précieuse contribution à l’organisation de cette journée.

À tous ces bénévoles, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance. Par leur engagement, ils renforcent le tissu social de nos communautés et font une réelle différence dans la vie de nombreuses personnes. Bravo!

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Richelieu.

Rendre hommage à Mme Lucie Champagne

M. Jean-Bernard Émond

M. Émond : Oui. Merci, Mme la Présidente. Je souhaite, aujourd’hui, souligner le parcours remarquable de Mme Lucie Champagne, qui est présente avec nous, dans les tribunes, en compagnie de deux intervenantes, Lauriane et Marjory, Mme Champagne récemment retraitée après avoir consacré près de quatre décennies à la jeunesse en tant que directrice de la Maison des jeunes de Sorel.

Grâce à son engagement et à sa grande humanité, elle a contribué à créer un milieu accueillant où les adolescents, adolescentes peuvent se sentir écoutés, respectés et soutenus.

Et, Mme la Présidente, vous vous en doutez bien, accompagner les jeunes pendant aussi longtemps demande une énergie et une passion exceptionnelles. Mme Champagne a assumé cette mission avec cœur et dévouement, laissant derrière elle une empreinte durable dans notre communauté.

Mme Champagne, je tiens à vous exprimer toute notre reconnaissance pour ces années de service et pour le bonheur que vous avez semé autour de vous.

En terminant, je vous souhaite une douce retraite, entourée des vôtres, à la hauteur de tout ce que vous avez donné à notre collectivité et à nos jeunes. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Chambly.

Rendre hommage à M. Guy Rocher

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci, Mme la Présidente. Je veux aujourd'hui rendre hommage à un grand bâtisseur, M. Guy Rocher. Je souligne la présence de membres de sa famille, dont Mme Isabelle Rocher, dans nos tribunes.

Ce soir, je remettrai, au nom du gouvernement et en présence de membres de sa famille, le prestigieux prix de la laïcité Guy-Rocher au lauréat 2020-2026, mais je ne dis pas tout de suite qui recevra ce prix, cette prestigieuse reconnaissance.

M. Rocher, ce n'est rien de moins que le père de la sociologie au Québec. Mais c'est encore plus que ça. C'est un grand bâtisseur du Québec moderne. Son importante contribution en matière d'éducation, de langue française, de laïcité est remarquable. Ayant été ministre de l'Éducation et ministre responsable de Langue française et de Laïcité, je ne peux que marcher humblement dans ses pas.

C'était un homme à la fois éloquent et posé, audacieux et raisonnable, un homme de grande conviction, rassembleur. C'est difficile de concilier toutes ces grandes qualités. C'était un vrai grand révolutionnaire tranquille.

Merci, M. Guy Rocher.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Taillon.

Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Merci, Mme la Présidente. Du 1er au 7 juin prochain se tiendra la 30e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, placée sous le thème, que j'aime beaucoup, *Quand on voit seulement la différence, on perd de vue le potentiel*.

Depuis 30 ans, cette semaine nous invite à poser un regard différent, plus juste, plus inclusif et plus humain sur les personnes en situation de handicap. Elle nous rappelle que, trop souvent, on s'arrête à la différence, alors qu'il faut d'abord voir la personne, ses talents, ses aspirations et tout ce qu'elle a à offrir à notre société. Et, au quotidien, de petits gestes simples peuvent faire toute la différence pour diminuer les situations de handicap : adapter nos milieux de vie, favoriser l'inclusion, ouvrir le dialogue, et surtout créer des espaces où chacun peut pleinement prendre sa place.

Cette année encore, notre gouvernement, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'Office des personnes handicapées, mettra une campagne de communication qui mettra en lumière tout ce potentiel.

Je souhaite également remercier les organismes et tous les partenaires qui s'engagent dans cette cause pour l'immense travail qu'ils accomplissent chaque jour.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup. M. le député.

J'aimerais, chers collègues, vous remercier. Vous avez remarqué que les temps des déclarations ne sont pas suivis à la lettre pour une minute, parce que les compteurs ne fonctionnaient pas, et j'ai voulu donner la chance à tout le monde de donner... leur donner le temps nécessaire pour leur déclaration de député. Alors, merci infiniment de votre compréhension et de votre grande rigueur.

Cela met fin à la déclaration de députés, et je suspends les travaux quelques minutes.

(Suspension de la séance à 13 h 57)

(Reprise à 14 h 15)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Vous êtes nombreux, aujourd'hui. Bienvenue, en ce 26 mai. Le parlement du Québec, c'est chez vous.

Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.
Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

**Présence du président du Parlement du Jura, M. Fabrice Macquat,
accompagné d'une délégation de parlementaires**

Alors, aujourd'hui, j'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, du président du Parlement du Jura, M. Fabrice Macquat. Il est accompagné d'une délégation de parlementaires.

**Présence de l'ambassadeur de la République de Turquie,
M. Can Dizdar, et du consul général de la République
de Turquie à Montréal, M. Zeki Öztürk**

Et j'ai également le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de l'ambassadeur de la République de Turquie, Son Excellence M. Can Dizdar, à l'occasion de sa visite officielle. Et il est accompagné du consul général de la République de Turquie à Montréal, M. Zeki Öztürk.

Présence de M. Joseph Facal, ex-parlementaire de l'Assemblée nationale

Et enfin j'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de M. Joseph Facal, ancien député de Fabre. Nous poursuivons les affaires courantes.
Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

Nous passons à la rubrique Dépôt de documents, et, pour ce faire, je cède la parole à M. le ministre des Finances.

M. Girard (Groulx) : Oui, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le rapport actuariel modifiant l'évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2024. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Ce document est déposé. M. le ministre du Travail.

M. Boulet : Oui. Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le rapport annuel de gestion 2025 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé. Mme la ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Mme Champagne Jourdain : Mme la Présidente, permettez-moi de déposer le rapport annuel 2025 de la Société de développement de la Baie-James. Merci.

La Présidente : Et ce document est déposé.

Pour ma part, je dépose le rapport spécial du Commissaire au lobbyisme du Québec pour réformer l'encadrement du lobbyisme intitulé *Le devoir d'agir pour la transparence et l'intégrité*.
Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Laurier-Dorion.

**Rétablir l'allocation mensuelle destinée aux familles de
demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés**

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 484 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que, le 20 décembre 2025, le ministère de la Santé et des Services sociaux a aboli une allocation mensuelle de 413 \$ destinée aux familles de demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés;

«Considérant que cette abolition sera effective dès mars 2026;

«Considérant que cette abolition heurte 263 familles, dont 330 enfants, qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables de la société québécoise;

«Considérant que, dans un contexte de hausse du coût de la vie, cette allocation permettrait à ces familles de payer leurs épicerie, le loyer, le transport, l'école, les services de garde spécialisés en plus de subvenir aux besoins particuliers de leurs enfants;

«Considérant que cette abolition hypothèque directement l'avenir de ces enfants, freine leur développement et compromet leur inclusion sociale, alors qu'ils vivent pour la plupart dans une grande précarité;

«Considérant que cette mesure vise à économiser un maigre 1,2 millions de dollars, alors que le gouvernement a obtenu en 2024 un transfert de 750 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral afin d'accueillir les demandeurs d'asile en sol québécois;

«Considérant que cette abolition s'inscrit dans un programme d'austérité plus large de coupes dans les services publics du Québec, et notamment dans les services aux demandeurs d'asile, qui met à mal celles et ceux qui vivent au Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de rétablir l'allocation mensuelle de 413 \$ destinée aux familles des demandeurs d'asile ayant des enfants handicapés, et ce, dès maintenant.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

• (14 h 20) •

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé. Je reconnais maintenant Mme la députée de Saint-Laurent.

Augmenter le nombre de cycles de fécondation in vitro couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec

Mme Rizqy : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 12 905 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que l'infertilité est reconnue comme une maladie par l'Organisation mondiale de la santé et par le Québec;

«Considérant que depuis 2008, un couple sur six est touché par l'infertilité au Québec;

«Considérant que le taux de natalité au Québec diminue depuis 2013 et a atteint des creux historiques en 2024 et 2025;

«Considérant que cette forte baisse est un enjeu important de santé publique, économique et sociétal;

«Considérant que les décès dépassent les naissances au Québec;

«Considérant que la fécondation in vitro est souvent le seul traitement efficace;

«Considérant qu'un seul cycle de fécondation in vitro couvert est insuffisant selon la réalité médicale des couples;

«Considérant que les personnes atteintes d'infertilité vivent une grande détresse [psychologique, émotionnelle], identitaire et financière;

«Considérant que l'infertilité est liée à un risque accru d'anxiété, de dépression et d'épuisement;

«Considérant que les personnes atteintes d'infertilité ont une qualité de vie comparable ou inférieure à celle des personnes atteintes de maladies graves, comme le cancer ou des problèmes cardiaques;

«Considérant que les patients doivent payer une dizaine de milliers de dollars pour chaque cycle de fécondation in vitro supplémentaire, sans jamais aucune garantie de réussite;

«Considérant que l'accès aux traitements doit être équitable pour les couples hétérosexuels, homosexuels et pour les solo-parents;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'augmenter d'un à trois le nombre de cycles de FIV couverts par la RAMQ et de laisser tomber la limite d'âge en procréation assistée, afin d'assurer un accès équitable aux soins.»

Je certifie que cet extrait de pétition est conforme à la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Élargir le programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 ou un diabète auto-immun latent de l'adulte

M. Cliche-Rivard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Permettez-moi de saluer, dans les tribunes, Susana Lazaro, PDG de Diabète Québec, Nathalie Kinnard, directrice générale de Diavie, et Martin Paré, membre initiateur de la coalition. Merci d'être là.

Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 11 380 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le Québec est la dernière province canadienne à ne pas rembourser les pompes à insuline et leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 ou diabète auto-immun latent de l'adulte;

«Considérant que l'INESSS a émis une recommandation claire en date du 6 mai 2022, concernant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures à toutes les personnes vivant avec un DT1 ou LADA, notamment aux adultes qui en sont présentement exclus sur la seule base de leur âge au diagnostic;

«Considérant que la science démontre que tant les adultes que les enfants diabétiques bénéficient du traitement par pompe à insuline et qu'il peut s'agir du seul traitement qui permette à maintes personnes diabétiques insulino-dépendantes d'atteindre les cibles glycémiques requises pour prévenir de graves complications;

«Considérant qu'environ 70 % des nouveaux diagnostics de DT1 ou LADA sont faits à l'âge adulte, excluant de ce fait, sur la base de critères sans justification clinique, la majorité des nouvelles personnes diabétiques;

«Considérant que les critères très restrictifs du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec induisent une discrimination injustifiée fondée sur l'âge, qui va à l'encontre de l'objectif d'équité sociale de la Loi québécoise sur le développement durable;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'élargir immédiatement le programme d'accès du Régime d'assurance maladie du Québec aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un DT1 ou LADA.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Et j'ai reçu une demande de M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition? Consentement? Consentement. M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 502 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le Québec est la dernière province canadienne à ne pas rembourser les pompes à insuline et leurs fournitures aux adultes vivant avec un diabète de type 1 ou diabète auto-immun latent de l'adulte;

«Considérant que l'INESSS a émis une recommandation claire en date du 6 mai 2022, concernant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline et à leurs fournitures à toutes les personnes vivant avec un DT1 ou LADA, notamment aux adultes qui en sont présentement exclus sur la seule base de leur âge au diagnostic;

«Considérant que la science démontre que tant les adultes que les enfants diabétiques bénéficient du traitement par pompe à insuline et qu'il peut s'agir du seul traitement qui permette à maintes personnes diabétiques insulino dépendantes d'atteindre les cibles glycémiques requises pour prévenir de graves complications;

«Considérant qu'environ 70 % des nouveaux diagnostics de DT1 ou LADA sont faits à l'âge adulte, excluant de ce fait, sur la base de critères sans justification clinique, la majorité des nouvelles personnes diabétiques;

«Considérant que les critères très restrictifs du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec induisent une discrimination injustifiée fondée sur l'âge, qui va à l'encontre de l'objectif d'équité sociale de la Loi québécoise sur le développement durable;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'élargir immédiatement le programme d'accès du Régime d'assurance maladie du Québec aux pompes à insuline et à leurs fournitures aux adultes vivant avec un DT1 ou LADA.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

(Applaudissements)

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé. Et, pour le bénéfice de nos visiteurs, à cette étape-ci les députés ont le droit d'applaudir.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales sera tenu le vote sur le rapport de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie du 6 mai 2026 intitulé *Rapport d'enquête au sujet de Mme Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey*. À titre de rappel, le rapport recommande une sanction. Le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale prévoit que, pour être adopté, le rapport doit être approuvé par au moins les deux tiers des membres de cette Assemblée.

Questions et réponses orales

Et nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales. Et je cède maintenant la parole, en question principale, au député de Marguerite-Bourgeoys.

Gestion des finances publiques

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Mme la Présidente, en mars dernier, le ministre des Finances nous disait qu'il fallait être sobres et respecter la capacité de payer des Québécois. Le 2 mai, le ministre dit à la cheffe de la CAQ qu'elle ne doit pas dépenser comme l'ancien chef, que les Québécois savent compter et n'apprécient pas les dépassements de coûts. La première ministre n'aime pas ça, car elle veut offrir un bouquet pour se faire pardonner du passé. Hier, l'économiste Francis Gosselin, à LCN, a été clair, le bouquet de la première ministre sent l'électoratisme. Mais la première ministre est fâchée et déclenche une enquête sur le ministre et le coulage du fameux courriel du 2 mai.

Comment le ministre se sent-il d'être sous enquête par sa première ministre parce qu'il a osé lui écrire la dure vérité?

La Présidente : M. le leader du gouvernement, quel est votre rappel?

M. Bonnardel : Article 35. C'est...

Des voix : ...

La Présidente : Un instant. Juste un instant. Je voudrais rappeler à tout le monde l'article 32, l'article 37. Une seule personne a le droit de parole. Je veux vous entendre, M. le leader. Et, s'il vous plaît, gardez le silence autour, je n'arrive pas à entendre le leader.

M. Bonnardel : C'est des propos qui sont inappropriés en cette Chambre, Mme la Présidente, à l'article 35. Donc, je demanderais au député de retirer ces mots.

La Présidente : Merci, M. le leader. Il reste... Aviez-vous terminé votre question? Il vous reste huit secondes. J'aimerais entendre la fin de la question. Et, la réponse, le gouvernement pourra expliquer. Huit secondes.

M. Beauchemin : Comment se sent-il d'avoir été mis sous enquête parce qu'il a osé écrire à la ministre la vérité, que la CAQ vit sur la carte de crédit des Québécois?

La Présidente : Alors, le temps est terminé. J'aimerais maintenant entendre la réponse du ministre des Finances. On l'écoute.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, Mme la Présidente. Comment je me sens? Bien, très bien. Alors, j'assume mes responsabilités, mon rôle, conseiller la première ministre en matière économique, finances publiques. La première ministre... La première ministre fait un travail exceptionnel. On a des... une situation qui est difficile, hein? La... On a une crise de l'énergie, la fermeture du détroit d'Ormuz, depuis 13 semaines, qui s'ajoute, bien sûr, à la révision de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, qui pèse sur l'économie québécoise. Et donc on veut aider les Québécois puis on veut faire les gestes qui vont avoir l'impact maximum...

Oui, j'ai un petit problème avec le temps, hein?

• (14 h 30) •

La Présidente : Vous avez raison, M. le ministre, on a des problèmes avec nos chronomètres. Il est le temps qu'on change de salle, décidément. Vous aviez 1 min 15 s...

Des voix : ...

La Présidente : S'il vous plaît! Vous aviez 1 min 15 s. Et là je n'ai pas la durée qui s'est écoulée, parce que tous les chiffres ne sont plus bons.

Des voix : ...

La Présidente : Attendez, on va nous donner... on va nous donner quelques précisions sur la durée. Vous étiez à peu près... comme ça, là, moi, je vous dirais, à peu près à 50 secondes, là, mais je n'ai pas... Alors, attendez avant de parler. Moi, j'aimerais savoir. Y a-t-il un chronomètre qui fonctionne? Et lequel?

Des voix : ...

La Présidente : Alors... Le chronomètre d'en haut? Oui, d'accord. Bien là, il revient à zéro, là. Alors, on va statuer. Il y a 30... on va dire 40 secondes d'écoulées. Poursuivez. Vous avez 1 min 15 s, que vous pouvez utiliser ou pas, c'est à votre bon vouloir.

M. Girard (Groulx) : Oui. Bien, je disais que je me sentais très bien, avant ces petits problèmes de logistique. Alors, on a choisi d'aider les Québécois, parce que la situation est difficile. La hausse du prix de l'énergie, bien, c'est 50 % sur les marchés financiers, 33 % ici, au Québec. L'impact est réel. Alors, on fait trois choses. Un versement exceptionnel pour l'épicerie et l'énergie. Ça va aider 3,5 millions de personnes, Mme la Présidente. Ça se combine au versement, l'Allocation canadienne pour l'épicerie. Une personne seule...

La Présidente : En terminant...

M. Girard (Groulx) : ...à faibles revenus, 367 \$, la semaine du 5 juin.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : L'économiste en chef de chez Desjardins a été sans équivoque, et je le cite : «À l'heure où les agences de notation distribuent des décotes, il est préoccupant de constater les dépassements pour des initiatives qui n'auront pas de portée.» Mais ce n'est pas grave, Mme la Présidente, parce que la première ministre répète la recette électoraliste de son prédécesseur et nous donne un bel exemple qu'à la bonne vieille CAQ parler des deux côtés de la bouche est une qualité si on veut rester ministre.

Comment le ministre peut renier ce qu'il a dit le 2 mai?

La Présidente : Moi, je vous demanderais de demeurer respectueux ici. La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, Mme la Présidente. Bien, c'est sûr que j'ai été surpris de l'intervention de l'économiste de Desjardins, là, parce que ça fait cinq ans qu'il parle d'une récession au Québec, puis ce matin on a eu les chiffres de février, qui étaient excellents puis qui confirment qu'il n'y a pas de récession au Québec.

Alors, depuis qu'on a eu cette décision malencontreuse de S&P, le déficit 2024-2025 a été révisé à la baisse de 3,4 milliards; le déficit 2025-2026, de 3,7 milliards. Le déficit 2026-2027 sera le troisième plus petit au Canada, après la Saskatchewan et l'Alberta, qui sont productrices d'énergie fossile. La dette nette a été révisée de 2,6 % à la baisse. J'ai rencontré les agences de notation...

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : ...on attend leur verdict, et ça va venir.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Le ministre responsable de la décote n'est pas crédible. Il sait très bien que, son demi-plan de retour à l'équilibre budgétaire, il manque des milliards avant d'atteindre l'équilibre spécifique. Rappelez-vous ce qu'il a dit au budget dernier, le prochain gouvernement devrait être sobre. Il fait tout le contraire. La CAQ est seule responsable de la décote du Québec, et aujourd'hui elle va emprunter pour ses bonbons électoralistes.

N'avez-vous pas honte?

La Présidente : Oh! Là, vous allez trop loin. Je vous demande...

Des voix : ...

La Présidente : Non, non, non. Je vous demande de retirer, M. le député, les dernières phrases. Vous les retirez? Vous les retirez. J'aimerais entendre la réponse.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, Mme la Présidente. Alors, j'ai eu l'occasion de rencontrer les plus grands investisseurs au monde la semaine dernière à Boston, New York, Washington. Notre cadre financier, notre plan de retour à l'équilibre budgétaire est très apprécié. Pourquoi? Parce qu'on a des mesures explicites aux revenus, des mesures aux dépenses, qu'on a un plan crédible de retour à l'équilibre budgétaire, appuyé sur deux lois fondamentales, la Loi sur l'équilibre budgétaire, la loi sur la gestion de la dette et le Fonds des générations. Et tous les partis devront se gouverner avec les deux lois... ces deux lois pour l'élection.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Marguerite-Bourgeoys.

Gestion des finances publiques**M. Frédéric Beauchemin**

M. Beauchemin : Mme la Présidente, quand le ministre des Finances a déposé son budget dit responsable, il a laissé une belle cagnotte électoraliste de 250 millions à la première ministre. La CAQ a fait un bel exercice de comptabilité créative, est arrivée maintenant à 336 millions. En 43 jours, la première ministre a plutôt engagé des dépenses récurrentes de plus de 435 millions de dollars. C'est ça que ça va coûter au trésor public. Mais, pire, hier ils ont annoncé des dépenses additionnelles de 580 millions de dollars. C'est au-delà du milliard, Mme la Présidente.

La CAQ, c'est quoi? La CAQ, c'est la décote. La CAQ, c'est tout sauf l'équilibre budgétaire. La CAQ, c'est des bonbons sur la carte de crédit des prochaines générations. On n'a plus les moyens de se payer la CAQ.

La Présidente : La réponse du ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, bien, des bonbons, Mme la Présidente, là, c'est manquer de respect envers les Québécois, là. 3,5 millions de personnes à faibles et moyens revenus que le fédéral aide, le fédéral aide avec l'Allocation canadienne pour l'épicerie, la semaine du 5 juin, et nous, on arrive, la même semaine, on donne 100 \$ pour une personne seule à faibles revenus, 200 \$ pour une famille. Ça donnera, au total, 3,5 millions de personnes qui font face à la hausse du coût de la vie, 367 \$, personne seule; 533 \$.

Le gouvernement du Québec travaille avec le gouvernement fédéral pour aider les Québécois face à une situation qui est difficile en raison de la fermeture du détroit d'Ormuz.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Mme la Présidente, le 2 mai, le ministre dit une chose. La semaine passée, en fin de semaine, il change son fusil d'épaule. Il n'est plus crédible. Le Vérificateur général l'a même dit, son demi-plan de retour à l'équilibre budgétaire manque des milliards avant d'atteindre l'objectif spécifique. S&P a décoté la CAQ. S&P a décoté le ministre des Finances.

Mme la Présidente, on n'a plus les moyens d'avoir ce mauvais gouvernement. Dehors, la CAQ!

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire après les réponses... et les questions. Et j'aimerais entendre la réponse du ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, bien, c'est de l'amateurisme complet, Mme la Présidente, là.

Des voix : ...

La Présidente : Oui, M. le leader de l'opposition officielle, je voudrais vous entendre. Quel est votre rappel au règlement?

M. Tanguay : C'est rigoureux, ce n'est pas de l'amateurisme. C'est eux, les amateurs.

Des voix : ...

La Présidente : Bon, OK. Article 32 et article 37. On... On ne va pas commencer à s'insulter et se lancer de la boue des deux côtés de la salle. J'aimerais que nous demeurions respectueux. Il y a du monde qui vous écoute. Et moi, j'aimerais avoir une réponse du ministre des Finances.

M. Girard (Groulx) : Oui. Alors, notre plan de retour à l'équilibre budgétaire, il est crédible. En fait, nous sommes la seule juridiction au Canada qui a un plan explicite avec des mesures aux revenus, parce qu'on a réduit les crédits d'impôt pour les jeux vidéo, les effets spéciaux, dans le secteur de la technologie, le secteur financier, on a réduit les crédits d'impôt, ça donne des revenus supplémentaires. On a un plan de gestion des dépenses qui permet une convergence vers le retour à l'équilibre budgétaire, dans le respect de la loi, et ce plan-là, il est très apprécié par les investisseurs...

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : ...et les agences de notation.

La Présidente : Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je cède la parole au député de LaFontaine.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Heille! le plan, il est tellement apprécié par Standard & Poor's qu'ils nous ont décotés l'an passé, Mme la Présidente.

Le ministre des Finances parle d'amateurisme. Je vais lui dire, moi, c'est quoi, de l'amateurisme. C'est ajouter plus de 100 milliards de dollars sur la dette publique en huit ans. Ça, c'est amateur. C'est de faire un rapport, un courriel directement à la première ministre, le 2 mai, et se renier quelques jours après, et de dire : On peut «buster» le 1 milliard, quand on a 250 millions. Ça, c'est amateur, Mme la Présidente. De ne pas reconnaître la vérité, de ne pas reconnaître qu'ils ont mal géré, qu'ils ont gaspillé, ça, c'est amateur, Mme la Présidente.

La Présidente : La réponse du ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui. Bien, Mme la Présidente, pour donner les chiffres précis, la dette nette a augmenté de 66 milliards, au 31 mars 2026, et les deux tiers de cela, ce sont des augmentations du Plan québécois d'infrastructures. Alors, si le député peut me dire qu'est-ce qui... en quoi il est en désaccord avec ça. Et c'est certain qu'au budget 2025-2026, face... il y a eu l'élection du nouveau président, face aux menaces de tarifier tous les biens et services du Québec de 25 %, nous avons choisi d'augmenter les infrastructures à 21 milliards pour trois années consécutives...
• (14 h 40) •

La Présidente : En terminant.

M. Girard (Groulx) : ...et selon une agence de notation le maximum était de 17.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Nelligan.

**Dépassements de coûts dans le projet informatique
d'orchestrateur de rendez-vous de santé**

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. Alors, continuons dans la même logique de l'amateurisme caquiste en matière de gestion de projets informatiques dans le secteur de la santé.

Mme la Présidente, projet après projet, c'est le même scénario qui se répète : dépassements de coûts, retard, opacité et improvisation. Le dernier fiasco : l'orchestrateur de rendez-vous. Ça a été évalué à 18 millions de dollars. Aujourd'hui, on parle de 126 millions de dollars. Ce n'est pas 100 % d'augmentation, on n'est pas à 200 %, on n'est pas à 300 %, on n'est même pas à 400 %, on n'est pas à 500 %; on est à 600 % d'augmentation.

Alors, Mme la Présidente, la question, elle est très simple : Est-ce qu'aujourd'hui la ministre de la Santé est fière de voir, encore une fois, un projet qui dérape complètement? Et ce sont les contribuables québécois qui en paient les frais.

La Présidente : La réponse de la ministre de la Santé.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Oui. Mme la Présidente, encore très surprise, aujourd'hui, de ne pas avoir de question de mon collègue sur le DSN, hein? Je n'ai eu aucune question depuis le déploiement sur le DSN, le 9 mai dernier, alors qu'on a implanté pour une première fois au Québec un système d'information intégré.

Mme la Présidente, vous savez, le Parti libéral aime ça crier au loup, et ça continue. Alors, ça continue, Mme la Présidente, on crie au loup. Mais on va de l'avant. Et ce n'est pas évident d'implanter des systèmes d'information au Québec. Le DSN, je pense qu'on a fait vraiment un bon déploiement. On est heureux de ça. Tout comme l'Ontario et l'Alberta, on est capables, Mme la Présidente.

Le Parti libéral, je ne sais pas trop où ils vont, là, ils font toutes sortes de liens avec certaines entreprises. Ils m'ont sorti ça ce matin, là, en pleine commission. On continue la commission, mesdames et messieurs, là, sur l'étude des crédits, aujourd'hui, ici même, au salon rouge. Alors, moi, je suis capable de répondre à ces questions.

Puis Votre Santé, c'est extrêmement important, on est en train de déployer ça dans deux régions du Québec, Mme la Présidente. Alors, on est très contents.

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : Dans le Bas-Saint-Laurent et dans Lanaudière, il y a plus de 50 000 personnes qui sont branchées...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Heille! Mme la Présidente, il faut se garder une petite gêne, Mme la Présidente. Heille! venant de la championne des dépassements de coûts, là, Mme la Présidente, à un certain moment, là...

Des voix : ...

La Présidente : J'aimerais entendre le leader du gouvernement.

M. Bonnardel : ...Mme la Présidente, là. On prête des intentions. Ce sont des propos blessants. Je pense que le député, qui a assez d'expérience, devrait retirer ces mots.

La Présidente : En fait, moi, je vous dirais plus précisément, on interpelle nos collègues par leur titre uniquement. Alors, vous appelez Mme la ministre «Mme la ministre». Poursuivez.

M. Derraji : Alors, Mme la ministre responsable des dépassements de coûts, ça passe, Mme la Présidente?

La Présidente : Ça, ça s'appelle on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement. Vous l'appellez par son titre. Et poursuivez.

M. Derraji : Mme la Présidente, son ex-collègue de la Cybersécurité vient de dire qu'au sujet des projets informatiques en santé qui dérapent... il dit être au courant depuis un an. Comment aujourd'hui elle peut regarder les Québécois et leur dire qu'elle était en contrôle?

Qu'elle avoue qu'elle a perdu le contrôle. C'est ça, la réponse qu'elle doit donner aux Québécois.

La Présidente : Alors, j'aimerais avoir la réponse de la ministre.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, écoutez, là, la question, elle est très, très large, hein? Alors, il a commencé par Votre Santé. Là, sur votre dernière question, en tout respect, je ne sais pas ce que vous visiez exactement.

La Présidente : ...vous vous adressez à moi. On ne s'interpelle pas directement, vous me parlez à moi. Et répondez.

Mme Bélanger : ...toujours, Mme la Présidente. Alors, je m'adresse à vous, effectivement. Et c'est extrêmement important. Puis je veux revenir sur le DSM, 402 millions, Santé Québec est entrée dans les coûts. C'est extrêmement important.

Pour ce qui est de Votre Santé, c'est un projet qui a commencé à être mis en place et à être planifié autour des années 2020 à 2022, et il y a eu des ajustements, parce que, vous savez, quand on implante un système d'information comme ça, il faut tenir compte de ce qui se passe dans notre environnement...

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : ...notamment l'arrivée du MCN, mais aussi les recommandations de la commission Gallant, puis c'est ce qu'on est en train de mettre en...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, au sein même de Santé Québec, des gens parlent d'une perte de contrôle, perte de contrôle.

Mme la ministre veut que je répète ma question? Je vais lui répéter la question. Ayez le courage de répondre à la question.

Est-ce qu'aujourd'hui elle est heureuse de voir qu'on passe de 30 millions à 126 millions? Est-ce qu'aujourd'hui elle est fière de voir qu'un autre projet de transformation numérique dont elle a la responsabilité, il dérape, mais il dérape avec une augmentation de 600 %, Mme la Présidente?

La Présidente : La réponse de la ministre de la Santé.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, on n'est jamais heureux quand il y a des dépassements de coûts. Alors, je ne suis pas la ministre de la dépense, je suis la ministre du respect des budgets, et c'est extrêmement important.

Et, depuis mon arrivée au niveau du réseau de la santé, bien, Santé Québec continue de travailler en équilibre budgétaire dans son budget. Je vous répète que pour le Dossier santé numérique on est entrés à l'intérieur du budget. Puis, pour ce qui est des projets comme Votre Santé, et comme SIFA, et comme d'autres projets, bien, il faut s'assurer d'entrer à l'intérieur des budgets. Puis c'est important de faire une bonne... un bon estimé des coûts.

Alors, on ne refait pas le passé. Il y a des choses qui se passent au fur et à mesure...

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : ...quand on implante des systèmes, et c'est important de s'ajuster, dans le respect de l'équilibre budgétaire, Mme la...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Jacques-Cartier.

Blocs d'énergie destinés aux entreprises

M. Gregory Kelley

M. Kelley : Mme la Présidente, savez-vous combien de mégawatts sont disponibles pour les entreprises installées ici, au Québec? Moi, je ne sais pas. Le ministre de l'Énergie, pendant l'étude des crédits, n'est pas au courant non plus. Il a... Il a dit qu'il n'y a pas beaucoup d'énergie.

Et ça, c'est un résultat de l'amateurisme de ce gouvernement dans la gestion de le dossier de l'énergie. 2018, ils ont freiné tous les projets de développement d'énergie renouvelable. Après ça, ils ont pris leurs valises pour aller à New York pour vendre notre électricité à des Américains, puis après ça en Suède pour vendre ça à Northvolt. Le résultat, Mme la Présidente : il n'y a plus d'énergie pour nos entreprises d'ici. On parle d'une centaine, une centaine des entreprises qui sont sur une liste d'attente pour un bloc d'énergie.

Alors, ma question est très simple, pour le ministre de l'Énergie : Combien de mégawatts sont disponibles pour les entreprises du Québec?

La Présidente : La réponse du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Alors, Mme la Présidente, Hydro-Québec, avec l'appui du gouvernement, a lancé un immense chantier pour doubler la production d'énergie propre d'ici 2050, et ça, ça implique des investissements de 200 milliards d'ici 2035. L'objectif, Mme la Présidente, c'est de s'assurer qu'on ait suffisamment d'énergie pour continuer à alimenter les beaux projets économiques qui nous sont soumis par les entreprises. Conjointement, parallèlement à ça, on va continuer à mettre beaucoup d'efforts dans l'efficacité énergétique, parce qu'on va pouvoir, de cette manière-là, libérer de l'énergie pour les projets, parce qu'on le sait, Mme la Présidente, les projets qui coûtent les moins chers, ce sont les économies d'énergie. Alors, il faut continuer à travailler sur l'économie d'énergie, générer, donc, des approvisionnements supplémentaires, investir dans de nouveaux ouvrages, mettre à jour les ouvrages existants, en développer d'autres, lancer des projets éoliens, et comme ça on va y arriver. 200 milliards de plus d'ici 2035 en investissement en énergie verte. C'est la carte gagnante du Québec, ça

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : ...pour la suite des choses.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Gregory Kelley

M. Kelley : Combien de mégawatts sont disponibles aujourd'hui? Parce que l'économie ne va pas bien. Nous avons perdu 130 000 emplois dans un an. Ontario a créé 130 000 emplois. Vous savez pourquoi, Mme la Présidente? Parce qu'eux autres ont l'énergie disponible pour les entreprises. Ce gouvernement, c'est un frein pour notre économie, et c'est gênant.

Une autre... Encore, M. le ministre, je répète la question. Combien de mégawatts sont disponibles aujourd'hui pour les entreprises d'ici?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Mme la Présidente, moi, j'invite le député, demain, à venir à mes crédits en économie. J'espère... J'espère le voir autour de la table, parce qu'on va pouvoir avoir un dialogue fort intéressant sur la performance économique du Québec et la comparer, s'il le souhaite, à celle de l'Ontario.

Alors, vous connaissez déjà l'histoire, n'est-ce pas? On a réduit du tiers le PIB par habitant entre nous et l'Ontario. L'écart de richesse, on l'a réduit du tiers. Mais, s'il vient aux crédits, demain, je vais lui apprendre également d'excellentes nouvelles en matière de productivité. L'écart entre l'Ontario et le Québec sur la productivité, il était là, il est maintenant pratiquement inexistant.

La Présidente : En terminant.

M. Drainville : Moteur de richesse, la productivité, M. le député.

La Présidente : Et, M. le ministre, vous vous adressez à la présidente. Deuxième complémentaire.

M. Gregory Kelley

M. Kelley : Sans l'énergie, on n'est pas capables de développer l'économie de demain, c'est très simple. Puis les autres juridictions ont l'énergie. Ontario a lancé des projets pour une autre centrale nucléaire. Ils ont aussi lancé un projet pour le stockage des batteries. Ici, on a fait quoi, sauf pour ralentir notre économie, avec la CAQ? Ça, c'est la réalité.

Mme la Présidente, les patients sont en attente pour un médecin, on voit que les familles sont en attente pour une place dans un CPE, et maintenant nos entreprises sont en attente pour l'énergie. Le 5 octobre, on va dire quelque chose de très clair à ce gouvernement : Dehors, la CAQ!

La Présidente : Bon. La réponse du ministre.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Mme la Présidente, je suis surpris que le député de Jacques-Cartier ne se lève pas en cette Chambre pour nous féliciter pour l'excellente annonce de la semaine dernière sur les thermopompes, les thermopompes, plus de 300 millions que j'ai annoncé avec ma collègue de l'Environnement, qui va permettre, Mme la Présidente, qui va permettre à des locataires qui n'en ont malheureusement pas les moyens d'accéder, donc, à une thermopompe. Et ça, Mme la Présidente, évidemment, c'est plus de confort, c'est moins d'énergie pour produire plus de chaleur, mais c'est aussi, M. le... Mme la Présidente, bien oui, Mme la Présidente, c'est aussi une belle façon d'économiser l'énergie, de faire de l'efficacité énergétique et de libérer, justement, de l'énergie pour les projets économiques, ce que vous souhaitez, M. le député.

• (14 h 50) •

La Présidente : Et vous vous adressez à la présidente.

En question principale, je reconnais le député de Jean-Lesage. Nous vous écoutons.

Gestion des finances publiques

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Pendant que Québec solidaire, nous, on veut redistribuer la richesse, bien, la CAQ, qu'est-ce qu'elle fait, elle redistribue de la dette, en fait. Et, pendant qu'elle donne des cadeaux électoraux sur la carte de crédit des Québécoises et des Québécois qui travaillent fort, bien, nos infrastructures publiques se désintègrent, nos services s'effritent, la crise du logement continue, et les gens s'appauvrissent.

Le ministre des Finances est très au courant du déficit historique, tellement qu'il a lui-même mis en garde la première ministre sur les annonces à répétition et le danger qu'on encourt avec ça. Pourtant, hier, on aurait cru entendre un homme différent. Tout d'un coup, les nouvelles entrées d'argent sont apparues.

Le ministre des Finances sait que ça ne balance pas, son affaire. Pour réduire le coût de la vie, il faut aller chercher l'argent là où il est, dans l'argent de poche des multinationales ou des grandes fortunes.

Pourquoi est-ce que c'est un tabou, à la CAQ, de faire ça?

La Présidente : La réponse du ministre des Finances.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, Mme la Présidente, alors, depuis que nous sommes élus, en 2018, nous avons fait une priorité de réduire le fardeau fiscal des Québécois, remettre de l'argent dans leur portefeuille, les protéger contre la hausse du coût de la vie, et puis il y a eu la baisse d'impôt, le 2 000 \$ pour les aînés à faibles revenus, la baisse de taxe scolaire, le plafonnement des tarifs, l'augmentation de l'Allocation famille.

Et là, bien, il y a ce qu'on pourrait appeler une crise énergétique, avec la guerre au Moyen-Orient. Alors, le prix de l'énergie, le transport, c'est un bien essentiel, alors on vient répondre à ça, on vient aider les Québécois, on a la marge de manoeuvre pour faire ça, et on vient aider notamment 3,5 millions de personnes à faibles et moyens revenus avec un versement exceptionnel en même temps que le fédéral, 367 \$ au total pour une personne seule, 533 \$ pour une famille, pour faire face à la hausse du coût de la vie imprévue en raison de la fermeture du détroit d'Ormuz.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Il n'y a pas de doute, Mme la Présidente, il faut absolument faire des choses très concrètes pour aider les Québécoises et Québécois à faire face au coût de la vie. Le problème, il n'est pas là. Le problème, c'est que

c'est une illusion de les aider quand, dans le fond, on le met sur notre carte de crédit collective, quand, dans le fond, l'argent, on ne va pas le chercher chez les multinationales puis chez les grandes fortunes de 25 millions et plus. Qui c'est qui va payer pour ça, sinon la classe moyenne?

C'est quoi, le plan? Où est-ce que la CAQ va aller chercher l'argent?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, bien, écoutez, ça fait quand même huit ans que j'ai ce débat avec mes collègues de Québec solidaire. C'est certain que nous sommes arrivés au pouvoir puis les Québécois étaient l'État le plus taxé en Amérique. Alors, on a posé des gestes pour réduire le fardeau fiscal, puis on va continuer. Et puis ce que Québec solidaire propose, c'est de faire fuir les entrepreneurs dans d'autres juridictions avec des taxes, et puis on n'a vraiment pas l'intention d'aller là. Puis c'est des différences fondamentales. Mais continuez à poser vos questions, puis je vais répondre.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Le bilan des années caquistes, là, c'est qu'il y a juste le 20 % le plus riche de la société qui s'est enrichi, puis, les autres, ils ont une situation qui est moins intéressante.

La question est la suivante : Ça prend combien d'années à un ministre des Finances caquiste pour se rendre compte que, sa théorie, elle ne marche pas, puis que, là, le monde, ils s'appauvrissent, puis que le déficit se creuse?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Oui, bien, dans les faits, Mme la Présidente, cette affirmation-là, elle ne tient pas debout, là, parce qu'on a protégé le pouvoir d'achat, en moyenne, de 10 %, revenu réel disponible après inflation, amélioration de 10 % depuis 2019. Et ceux qui ont les plus faibles revenus parce qu'ils ont... notamment si c'est des aînés, bénéficié du 2 000 \$ pour les aînés à faibles revenus, si c'est des personnes qui travaillent mais qui n'arrivent pas, bien, ils ont profité de l'augmentation du crédit d'impôt solidarité, comme on vient de faire hier.

Alors, dans les faits, les faibles tranches de revenus ont été très bien protégées par ce gouvernement. Puis c'est certain qu'on a, nous aussi, des considérations de justice sociale.

La Présidente : C'est terminé. En question principale, je reconnais maintenant le député de Laurier-Dorion... Maurice-Richard, Maurice-Richard.

Dépassements de coûts dans le projet informatique d'orchestrateur de rendez-vous de santé

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Mme la Présidente, après le fiasco SAAQclic, après la gestion scandaleuse des systèmes d'information en finances et en approvisionnement, en santé, après la transformation numérique en justice qui sera livrée avec plus de cinq ans de retard, nous voici devant un énième fiasco numérique, et une fois n'est pas coutume, en santé. On apprend donc aujourd'hui que l'orchestrateur des rendez-vous de santé affiche 600 % des dépassements de coûts.

À chaque projet, c'est la même chose. Le privé hypnotise nos ministres en promettant monts et merveilles, nous passe un sapin dans un contrat mal ficelé et se gave d'argent public pendant que les dépassements et les risques, c'est pour nous toutes et tous.

Qu'attend ce gouvernement pour mettre en place la recommandation n° 1 du rapport Gallant, doter l'État d'une véritable expertise interne capable de nous éviter de répéter encore et encore les mêmes erreurs? À quand une entité centralisée spécialisée en transformation numérique de l'État?

La Présidente : La réponse de la ministre de la Santé.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Oui, Mme la Présidente, écoutez, très contente d'avoir cette question du député de Maurice-Richard, parce qu'effectivement qu'est-ce qu'attend le gouvernement pour aller de l'avant avec les recommandations de la commission Gallant? C'est exactement ça qui s'est passé dans le dossier de l'orchestrateur.

Alors, je peux faire la petite histoire, Mme la Présidente, je suis certaine ça va vous intéresser, mais, en 2020, on a fait affaire avec une entreprise qui s'appelle Petal, comme les fleurs. Alors, Petal était l'orchestrateur du système

de rendez-vous. Un système de rendez-vous, au Québec, là, en santé, c'est extrêmement complexe, OK? Alors donc, ils ont fait les travaux. Mais, en cours de route... Tout notre Dossier santé numérique se planifiait. En cours de route, on a décidé d'élargir le mandat et de donner des rendez-vous puis avoir un système qui n'était pas seulement pour les GMF, mais beaucoup plus large que ça, les rendez-vous pour les professionnels. Et donc on a tenu compte des recommandations de la commission Gallant et on a décidé, donc, de faire affaire avec une autre entreprise, en cours de route, après avoir honoré le contrat de Petal...

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : ...pour faire en sorte que cette compagnie nous développe le système dont on a besoin...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Mme la Présidente, le projet, il a commencé pendant la COVID. Il y a eu tous ces changements-là avant le rapport Gallant. Les 600 % d'augmentation, c'était avant le rapport Gallant. Et le rapport Gallant, il ne dit pas de passer d'une entreprise privée à une autre entreprise privée, il dit : Dotez l'État d'un groupe d'experts qui est capable d'arrêter de faire en sorte qu'on nous passe des sapins à chaque contrat.

Qu'ont-ils fait concrètement pour la recommandation n° 1? Ont-ils embauché ne serait-ce qu'une...

• (15 heures) •

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, ce dossier-là suscite vraiment beaucoup de passion et d'énergie, là, de la part du député de Maurice-Richard, là. Écoutez, premièrement, c'est vrai que ce contrat a été octroyé au moment de la pandémie, c'est vrai, effectivement. Pensez-vous que ça ne coûte rien, mettre en place des systèmes d'information? Québec solidaire, est-ce que vous pensez que ça ne coûte rien...

La Présidente : ...vous vous adressez à moi, vous posez vos questions à moi.

Mme Bélanger : ...est-ce que Québec solidaire pense que ça ne coûte rien, mettre des systèmes d'information en place? Toutes les sociétés qui ont des systèmes de santé modernes se questionnent sur les coûts en lien avec l'implantation des systèmes d'information. Il faut être extrêmement vigilants.

Et, quand on parle d'une augmentation de 600 %, on parle d'un contrat initial de 18 millions qui est rendu à 120 millions...

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : ...bien, je veux juste quand même vous dire que, ce 120 millions, c'est au cours des dernières années...

La Présidente : Deuxième complémentaire, M. le député de Maurice-Richard.

M. Haroun Bouazzi

M. Bouazzi : Mme la Présidente, j'espère bien qu'il y a de l'émotion. 1 milliard dans SAAQclic, plus de 100 millions dans le projet dont on parle. On parle de SIFA, où on dépense plus de 700 millions par mois pour un projet qui est arrêté depuis six mois. Moi, ce que je n'ai pas... — 700 000 \$, merci — je n'ai pas compris quelque chose, Mme la Présidente. La recommandation n° 1, c'est de doter l'État d'experts qui sont capables de tenir tête et de s'assurer qu'on nous livre ce qu'on nous promet. Qu'a-t-elle fait pour mettre en place une seule étape de cette recommandation?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, je vais reprendre l'explication. C'est très important qu'on puisse se doter d'expertise, au niveau du gouvernement, pour être moins dépendants, effectivement, c'est extrêmement important. On rejoint tout à fait les préoccupations de beaucoup de députés dans ce contexte-là. Mais, pour se doter d'expertise, pour avoir des systèmes d'information, il faut toujours bien qu'on puisse le faire avec des experts, Mme la Présidente.

Alors, ce qu'on a demandé, cette fois-ci, pour avoir un système d'orchestrateur qui va venir éventuellement se coordonner à tous les rendez-vous GMF, à tous nos rendez-vous en lien avec le secteur hospitalier, notamment avec les cliniques externes, ce qu'on a demandé, donc, c'est de pouvoir...

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : ...avoir un système qui soit développé et qu'après il nous soit livré, on sera le maître d'oeuvre...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe d'opposition.

Mesures pour compenser la hausse du coût de la vie

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, les huit dernières années de ce gouvernement ont été marquées par la dilapidation des fonds publics et par le bar ouvert à des subventions aux entreprises, ce qui a donné lieu au fiasco Northvolt, mais aussi à Nemaska Lithium, Flying Whales et des centaines d'autres fiascos, de sorte que la CAQ a réussi à perdre, tenez-vous bien, 6,4 milliards en fonds publics à travers seulement le Fonds de développement économique. Pendant ce temps, la croissance économique, au Québec, a été anémique, et un rapport récent démontre qu'il y a deux fois plus de pertes d'emploi au Québec que dans n'importe quelle autre province.

La première ministre a maintenant choisi de sortir sa carte de crédit, en désespoir de cause, pour essayer de se faire réélire et alimenter sa campagne électorale, c'est du jamais-vu en matière de frénésie dépensière, alors qu'elle promettait, il y a quelques mois, de moins dépenser lors de sa course à la chefferie. Encore une fois, on est devant la même CAQ : dire une chose puis faire exactement son contraire. Chassez le naturel, et il revient au galop.

En une journée, la première ministre a mis au jeu...

La Présidente : La réponse...

Des voix : ...

La Présidente : Excusez-moi, vous avez 1 min 30 s, vous avez raison. Poursuivez, M. le chef, je vous ai interrompu, il y a 26 secondes encore qui vous sont allouées. Je suis désolée.

M. St-Pierre Plamondon : 26?

La Présidente : 26.

M. St-Pierre Plamondon : En une journée, elle a dépensé 690 millions. Le ministre des Finances lui écrit essentiellement pour dire : Ça n'a pas de bon sens. Il lui rappelait à juste titre que les Québécois sont intelligents et savent compter. C'est exact. Et ce à quoi j'ajouterais : Ils savent que la première ministre est en train de répéter la recette caquiste de son prédécesseur.

Est-ce que la première ministre va reconnaître qu'elle fait exactement le contraire de ce qu'elle a promis lors de sa chefferie en dépassant la cagnotte de 250 millions et en dépensant sans compter?

La Présidente : La réponse de la première ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bien, vous savez, j'ai été sur le terrain, hein, depuis janvier, en fait je l'ai été bien avant aussi, dans le cadre de mon mandat comme ministre de l'Économie puis ministre de l'Immigration, mais, dans le cadre de la course à la chefferie, j'ai fait le tour du Québec, et partout, partout, au Québec, on me parle de la difficulté à joindre les deux bouts à la fin du mois, la difficulté à assumer la hausse du coût de l'épicerie, la difficulté à assumer la hausse du coût des loyers ou encore des services que les gens doivent payer à chaque mois, la hausse du coût de l'essence depuis le conflit en Iran particulièrement. C'est ce dont on parle. Il n'y a pas personne qui m'a parlé de l'importance de démarrer une démarche référendaire. Ça, personne. J'ai fait le tour du Québec plusieurs fois.

Nous, on travaille sur les priorités des Québécois. Nous, on travaille à aider les Québécois à avoir de l'oxygène davantage, à boucler le budget à la fin du mois. Alors, ça s'est traduit par différentes mesures, parce qu'on sait qu'il n'y a pas une seule mesure qui va agir comme une sorte de baguette magique, donc on y est allés par une série de mesures.

On vient notamment aider 3,5 millions de Québécois dont le revenu est faible ou modeste, moyen. Donc, on vient aider 3,5 millions de Québécois avec un versement spécial en début juin pour justement leur donner un peu d'air frais, un peu d'oxygène, ça va aller entre 100 \$ et 200 \$. Est-ce que le Parti québécois est contre l'idée d'aider des gens à revenus faibles dans le contexte actuel? C'est ça, leur proposition, de laisser passer l'opportunité qu'on a de donner un coup de pouce aux Québécois?

On vient aussi les aider pour l'essence, parce qu'il y a eu des hausses, on le sait, considérables au niveau du prix de l'essence. Donc, on va rembourser, à travers le coût des plaques d'immatriculation...

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : ...une partie des hausses de coût assumées par les Québécois.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Il y a quelques mois, dans sa chefferie, elle disait : Je vais mettre fin au bar ouvert de dépenses de la CAQ qui a mené à la décote du gouvernement. Et le ministre des Finances lui écrit pour dire : Ça n'a pas de bon sens. Au lieu de se remettre en question, elle lance une enquête pour savoir qui a fuité le courriel.

Est-ce que la première ministre va respecter sa parole, oui ou non?

La Présidente : La réponse de la première ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente, je n'ai rien à voir avec l'enquête, c'est une enquête administrative. Alors, ça ne me concerne pas, ça ne me concernera pas. C'est une enquête administrative.

Alors, le Parti québécois, rappelons-le, c'est l'illusion. C'est l'illusion de penser qu'en ce moment c'est le meilleur moment pour démarrer une démarche référendaire. Ça, c'est leur proposition aux Québécois. Personne n'en veut, de cette illusion-là, mais c'est ça, leur première priorité, leur article 1, c'est là qu'ils s'en vont.

Nous, on s'en va là où sont les Québécois. Les Québécois ne sont pas dans l'organisation d'une démarche référendaire, sont dans la réduction du coût de la vie, dans le fait d'arriver à la fin du mois, dans le fait de propulser notre économie, de faire des investissements stratégiques pour nous positionner...

La Présidente : En terminant.

Mme Fréchette : ...puis de défendre notre identité puis notre culture. Alors, c'est là qu'on s'en va.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Dire une chose et faire son contraire, c'est la spécialité de la CAQ depuis maintenant huit ans. Quand la première ministre lit un courriel venant de son ministre des Finances qui dit, je cite : «Les Québécois souhaitent une première ministre responsable qui ne dépense pas à tout vent», sa réponse à elle, c'est : Continuons. Bien, la réponse des Québécois, c'est que ça prend du changement, et un gouvernement du Parti québécois va mettre fin au gaspillage caquiste.

Des voix : ...

La Présidente : Rappel au décorum. Article 32. Une seule personne aura le droit de parole. J'aimerais entendre la première ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Alors, j'entends que le Parti québécois va...

Des voix : ...

La Présidente : Attendez, attendez. On écoute la... Arrêtez de vous interposer. Je ne vous entends pas, arrêtez de vous interposer. On écoute Mme la première ministre.

Mme Fréchette : Donc, j'entends du chef du Parti québécois qu'ils vont annuler les aides spéciales qu'on a... qu'on a offertes dans le contexte actuel, qui est difficile, à des personnes dont le revenu est modeste. C'est ça, leur proposition? Ils vont annuler peut-être l'aide aux agriculteurs aussi pour le remboursement de la taxe carbone, l'aide aussi à la relève agricole, qui va nous aider à avoir une autonomie alimentaire, l'aide aux entreprises, bien sûr, aux PME. Ça, ils nous l'ont annoncé de longue date, en fait, qu'ils allaient abolir le FDE, hein, le Fonds de développement économique, un outil essentiel pour développer notre économie, pour être autonomes davantage sur le plan économique, souverains, même, on pourrait dire.

Alors, tout ça, ça va être annulé par le Parti québécois, parce qu'en fait, c'est vrai, il faut le rappeler, ça va être l'organisation du référendum qui va être la priorité. Donc, canalisons toutes les énergies là-dessus.

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. On garde le silence.

Des voix : ...

La Présidente : Je vous entends, mais je ne sais pas ce que vous dites, je ne peux pas sanctionner.

En question principale, une seule... une seule personne a droit de parole, et je cède la parole à M. le député de l'Acadie. On l'écoute.

Effets de la pénurie de main-d'oeuvre sur le système de justice

M. André Albert Morin

M. Morin : Mme la Présidente, pendant la période des crédits, j'ai posé plusieurs questions au ministre de la Justice sur le manque de ressources dans le système. On nous apprenait dans les journaux que plusieurs criminels sont en liberté parce que des dossiers ne sont pas autorisés par manque de ressources chez le DPCP. Le DPCP lui-même, le directeur, peine à trouver des procureurs expérimentés pour plaider des dossiers de meurtre. Cinq procureurs sur 10, la moitié, à cause du manque de ressources, hésitent à porter des accusations criminelles, 50 %. Il manque des procureurs, des greffiers, des huissiers, des techniciens judiciaires, il manque de monde partout.

Des criminels demeurent dans la rue, justice ne sera pas rendue. Est-ce la vision de la première ministre pour assurer la sécurité du public au Québec?

La Présidente : La réponse du ministre de la Justice.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Merci, Mme la Présidente. Je remercie le collègue pour sa question parce que c'est fondamental. C'est fondamental que, dans notre société, lorsqu'une infraction criminelle est commise, elle puisse être enquêtée et poursuivie par les procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Et d'ailleurs ce n'est pas un métier qui est facile, la profession de procureur aux poursuites criminelles et pénales, parce qu'ils ont la charge, un, de porter des accusations, c'est un rôle qui est quasi judiciaire, de mener des procès souvent dans des contextes qui sont difficiles, où ils doivent accompagner les personnes victimes, où il y a énormément d'émotions, énormément, également, de sensibilité à avoir avec les nombreuses victimes.

Et c'est pour ça, Mme la Présidente, qu'en matière, notamment, de violence sexuelle et conjugale on a mis en place le tribunal spécialisé en rajoutant des ressources dans tous les districts judiciaires au Québec. D'ailleurs, on a inauguré le 31^e district judiciaire. Il en reste cinq à inaugurer, Mme la Présidente. On a ajouté également des ressources dans le système de justice au niveau des CAVAC, des intervenantes sociojudiciaires de liaison pour mieux accompagner et soutenir les victimes.

Alors, chaque infraction criminelle...

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...doit être poursuivie en fonction du désir du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Albert Morin

M. Morin : Oui. Alors, je suis d'accord avec le ministre. Être procureur de la couronne, c'est un métier difficile. Je l'ai exercé pendant des décennies, alors je sais de quoi je parle. Sauf que, pendant, pendant les crédits, ce qu'on a posé comme questions, c'est : Comment se fait-il qu'il manque de procureurs? Comment se fait-il qu'ils ont de la difficulté, évidemment, à trouver des procureurs pour plaider des dossiers aux assises?

Par manque de personnel, des procureurs vont accepter des peines plus clémentes. Est-ce que c'est ça, la vision de la justice du ministre?

• (15 h 10) •

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le... Mme la Présidente, Mme la Présidente, il y a moins de dossiers dans le système de justice qu'il y en avait. Il y a davantage de procureurs. À l'époque, Mme la Présidente, du Parti libéral du Québec, notamment en 2011, il y avait 434 procureurs. Aujourd'hui, Mme la Présidente, on a 801 procureurs, plus 34 postes en dotation ou en affichage dans le processus de dotation, en plus de 75 procureurs-chefs et procureurs-chefs adjoints, ce qui nous amène à plus de 900 procureurs aux poursuites criminelles et pénales, Mme la Présidente. Je pense que le gouvernement a plus que triplé le bureau...

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...le budget du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Alors, on met les sommes pour accompagner les victimes et pour lutter contre le crime.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. André Albert Morin

M. Morin : Oui. Alors, les dossiers sont plus complexes, il n'y a pas moins de dossiers. Les procureurs acceptent des peines parfois plus clémentes par manque de ressources. Il y a même des procureurs qui hésitent à déposer des accusations parce qu'il n'y a pas assez de monde dans la machine pour s'assurer que la justice va être rendue. Je ne vous parlerai pas trop longtemps des victimes, le temps file, mais elles aussi se sentent flouées, abandonnées. Que va faire le ministre de la Justice pour s'assurer que justice soit rendue, au Québec?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, c'est important d'en parler, des victimes, puis c'est important que le Parti libéral du Québec commence à se préoccuper des victimes, parce que nous, on n'a pas attendu la question du député de l'Acadie pour pouvoir se concentrer sur le soutien aux personnes victimes, les tribunaux spécialisés, Mme la Présidente, qu'on a implantés, l'aide financière d'urgence pour faire en sorte que les femmes en situation de climat dangereux, de climat toxique puissent quitter immédiatement, en appelant SOS violence conjugale, SOS violence conjugale, leur milieu, en assumant l'hébergement, en assumant le transport, en assumant l'alimentation, Mme la Présidente, en modifiant les règles dans le Code civil et dans le Code de procédure civile pour s'assurer, Mme la Présidente...

La Présidente : C'est terminé. Vous avez terminé. Et j'ai des problèmes avec ce chronomètre. Merci pour la réponse. Et je reconnais maintenant, pour sa question principale, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Plan d'action pour lutter contre le crime organisé dans les communautés autochtones

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. La première ministre a décidé de nommer le ministre responsable des liens avec les Premières Nations et les Inuits et responsable de la Sécurité publique à titre de vice-premier ministre. Le vice-premier ministre sait très bien à quel point le crime organisé a pris d'assaut les communautés autochtones, surtout les plus vulnérables et surtout celles qui n'ont pas de corps policiers. Que ce soient des crimes contre la personne, crimes économiques, crimes contre l'environnement, les criminels ont actuellement le beau jeu par l'inaction gouvernementale.

Kanesatake est une zone de non-droit, Mme la Présidente. Les personnes qui y habitent exigent depuis longtemps une enquête indépendante. Le ministre s'était même engagé envers elles de déposer un plan d'action pour lutter contre le crime organisé.

Mme la Présidente, je me sens très légitime de demander aujourd'hui au ministre il est où, le plan d'action concret et robuste pour mettre fin à cette situation humainement inacceptable.

La Présidente : ...du vice-premier ministre, ministre de la Sécurité intérieure et ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit.

M. Ian Lafrenière

M. Lafrenière : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Et complètement d'accord avec ma collègue. La lutte au crime organisé, c'est important. Elle le sait, elle le sait, que c'est une priorité pour moi. On a annoncé dès mon arrivée le volet prévention. On a commencé à annoncer le volet répression. Et, je l'ai déjà dit à ma collègue, Mme la Présidente, on va annoncer tout prochainement quelque chose de spécialisé pour ce qui se passe dans les communautés autochtones.

J'étais à Uashat, juste avant Noël, avec ma collègue députée de la région, on a rencontré l'ensemble des premières nations innues qui étaient là en disant : On va mettre en place un plan, un plan qui est clair.

Mme la Présidente, projet de loi n° 13, on s'est donné des outils pour que les corps de police autochtones travaillent ensemble. On a même fait la lutte au crime organisé pour empêcher les bandes de motards criminalisées, entre autres, d'avoir leurs patches.

Alors, Mme la Présidente, on est totalement d'accord. Les gens de mon parti vont penser que c'est une question plantée, mais je suis totalement d'accord avec ma collègue. Et, oui, la lutte au crime organisé, on va la poursuivre, Mme la Présidente, ce n'est vraiment pas terminé.

La Présidente : Voilà. Cela met fin à cette période de questions et de réponses orales. Demeurez en place pour la tenue du vote reporté. Nous espérons que demain les chronomètres fonctionneront et nous nous en excusons.

Pour ce faire, maintenant, pour ces votes reportés, je cède la place à la deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale. Bonne fin de journée, tout le monde. Merci, Simon.

Votes reportés

Rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie
à la présidente de l'Assemblée nationale au sujet de
Mme Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Nous en sommes maintenant aux votes reportés et, comme annoncé précédemment, sur le rapport de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie du 6 mai 2026 intitulé *Rapport d'enquête au sujet de madame Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey*. Je rappelle aux membres que l'Assemblée de la commission a recommandé qu'une sanction soit imposée à la députée de Chomedey.

Je mets donc aux voix ce rapport. Le vote est maintenant ouvert.

La période du vote est maintenant terminée. M. le secrétaire général, pour le résultat, s'il vous plaît.

Le Secrétaire : Pour : 108
Contre : 0
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, c'est adopté.

Motions sans préavis

Nous sommes maintenant à la rubrique Motions sans préavis. Et, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre formant le groupe de l'opposition officielle. M. le député de Marguerite-Bourgeoys, la parole est à vous.

M. Beauchemin : Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Jean-Talon et la députée de Rimouski :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte de l'avertissement servi à la première ministre par le ministre des Finances le 2 mai dernier, soulignant que "les Québécois sont intelligents et savent compter" et que "les Québécois connaissent l'état des finances publiques et souhaitent une première ministre responsable qui ne dépense pas à tout vent comme son prédécesseur était perçu";

«Qu'elle partage l'inquiétude exprimée par le ministre des Finances quant aux annonces du gouvernement depuis l'élection de la première ministre qui dépassent déjà largement l'enveloppe électorale de 250M\$ par année qui avait été prévue dans le budget;

«Qu'enfin, elle dénonce les annonces électorales de la première ministre financées à même le déficit budgétaire, endettant ainsi les générations futures.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Il n'y a pas de consentement.

Je suis maintenant prête à entendre un membre du deuxième groupe d'opposition. M. le député de Laurier-Dorion.

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le député de Rosemont :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des témoignages et des informations publiques faisant état de l'interception par les autorités israéliennes en eaux internationales de membres de la flottille humanitaire en route vers Gaza, incluant quatre Québécoises et Québécois, entre le 29 avril et le 21 mai dernier;

«Qu'elle exprime sa vive préoccupation à l'égard des mauvais traitements rapportés, rappelle l'obligation de respecter le droit international ainsi que le traitement humain des civils en toutes circonstances;

«Qu'elle souligne que le Canada, la France, l'Italie et les Pays-Bas ont condamné ce geste et demandé une enquête indépendante, notamment en évoquant des possibles violations de la Convention de Vienne;

«Qu'elle souligne que le gouvernement du Québec dispose de leviers diplomatiques lui permettant de dénoncer les violations du droit international et de faire valoir ses positions en matière de droits humains;

«Qu'elle condamne les mauvais traitements infligés aux civils de la flottille en route vers Gaza, incluant les civils québécois, et demande la tenue d'une enquête indépendante;

«Qu'en conséquence elle demande au gouvernement du Québec de procéder sans délai à la fermeture du bureau du Québec à Tel-Aviv.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

• (15 h 20) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Je suis maintenant prête à entendre un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Matane-Matapédia, la parole est à vous.

**Demander à la Ligue nationale de hockey de permettre la diffusion
des séries éliminatoires lors de rassemblements
encadrés dans la région de l'Outaouais**

M. Bérubé : Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le ministre délégué aux Régions et les députés de Marquette, Gouin, Abitibi-Est, Chomedey, Laporte, Rimouski, Rosemont, Saint-Jérôme et Saint-Laurent, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que le Hockey représente un symbole fort de notre culture sportive et francophone partout au Québec;

«Qu'elle demande à la Ligue Nationale de hockey de reconsidérer sa décision et de permettre la diffusion des séries éliminatoires lors de rassemblements encadrés et accessibles à Gatineau et ailleurs dans la région de l'Outaouais.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Consentement, sans débat. M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Arseneau : Mme la Présidente, j'aimerais qu'on tienne un vote électronique, s'il vous plaît.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Un vote étant demandé, la période du vote est maintenant ouverte.

La période est maintenant terminée. Mme la secrétaire générale, pour le résultat du vote, s'il vous plaît.

La Secrétaire :

Pour :	100
Contre :	0
Abstentions :	0

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : C'est adopté. Maintenant... Oui, M. le député.

M. Arseneau : J'aimerais qu'on puisse envoyer une copie de cette motion à M. Bettman, de la Ligue nationale de hockey.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Votre demande sera fait. Je suis...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : S'il vous plaît, chers collègues! On n'a pas terminé nos motions.

Je suis prête, maintenant, à entendre un membre du groupe formant le gouvernement. Mme la députée de Bellechasse, la parole est à vous.

Mme Lachance : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de continuer à aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie;

«Qu'elle appuie la détaxation de davantage de produits alimentaires et d'hygiène de base;

«Qu'elle appuie la réduction des droits d'immatriculation pour les véhicules de promenade;

«Qu'elle appuie le versement spécial pour l'énergie et l'épicerie aux personnes bénéficiant du crédit d'impôt pour solidarité.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement. Pas de commentaire, s'il vous plaît!

Donc, je suis maintenant prête à entendre la motion de M. le député de Saint-Jérôme. La parole est à vous. S'il vous, s'il vous plaît, en si silence.

M. Chassin : Merci, Mme la Présidente. Alors, avec une pensée pour feu Sylvie Roy, députée de l'ADQ et auteure de cette motion, je sollicite le consentement de l'Assemblée pour débattre de la motion suivante conjointement avec personne :

«Que l'Assemblée réitère la primauté de l'institution qu'est le Directeur général des élections pour la délimitation de la carte électorale et qu'elle confirme qu'une carte électorale délimitée par un projet de loi plutôt que par le DGEQ serait illégitime.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Il n'y a pas de consentement.

Une motion sans préavis ayant déjà été présentée par le groupe parlementaire formant le gouvernement, je demande si...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, je disais qu'il y a une motion sans... que, la motion sans préavis ayant déjà été présentée par le groupe parlementaire formant le gouvernement, je demande s'il y a consentement pour permettre la lecture d'une autre motion sans préavis.

Des voix : Consentement.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : J'ai le consentement. Donc, Mme la leader du gouvernement.

Entériner le mandat de procéder à des consultations particulières sur les projets de loi n^{os} 4 et 17

Mme Lachance : Mme la Présidente, je demande le consentement afin de déposer les motions rétroactives de consultations particulières des projets de loi n^{os} 4 et 17 sans en faire la lecture.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce qu'il y a consentement de dispenser de la lecture de la motion? Consentement. Donc, est-ce qu'il y a consentement, sans débat? Sans débat.

Mise aux voix

Est-ce que c'est adopté?

Des voix : Adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Adopté. Donc, Mme la leader adjointe du gouvernement, pour la suite de nos travaux.

Mme Lachance : La Commission des relations avec les citoyens procédera à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet Immigration, Francisation et Intégration du portefeuille Immigration, Francisation et Intégration aujourd'hui, de 15 h 30 à 19 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles procédera à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet Tourisme du portefeuille Tourisme aujourd'hui, de 15 h 30 à 17 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine.

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet Santé du portefeuille Santé et Services sociaux aujourd'hui, de 15 h 15 à 18 h 15, à la salle Pauline-Marois.

La Commission de l'économie et du travail procédera à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet Emploi du portefeuille Emploi et Solidarité sociale aujourd'hui, de 15 h 30 à 18 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland.

La Commission de la culture et de l'éducation procédera à l'étude des crédits budgétaires 2026-2027 du volet Enseignement supérieur du portefeuille Enseignement supérieur aujourd'hui, de 16 h 30 à 19 h 30, à la salle du Conseil législatif.

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Merci beaucoup, Mme la leader adjointe. Maintenant, nous serions à la rubrique Renseignements sur les travaux de l’Assemblée.

Ajournement

Puisque nous sommes à la période de l’étude des crédits budgétaires et que, conformément aux dispositions de l’article 282 du règlement, l’Assemblée ne procède qu’aux affaires courantes, je lève la séance, et les travaux de l’Assemblée sont ajournés au mercredi 27 mai 2026, à 9 h 40. Merci, tout le monde.

(Fin de la séance à 15 h 28)